

bien qu'il fût un des meilleurs fonctionnaires et qu'il occupât un haut poste à Toronto. Je dois dire qu'il n'est pas de ma circonscription. Jamais on n'a recherché où avait été l'essence.

On voit un autre employé congédié à cause d'un chiffon de papier. Il était chauffeur de chaudières. Et, chose étrange, on ne sait pas encore où est ce morceau de papier. Quatorze ans après son renvoi, il est encore sur la liste noire et il ne peut avoir d'emploi. Aujourd'hui, il y a vingt ou trente gardiens qui s'en vont et voici comment on les remercie de leurs services:

Suivant des instructions reçues d'Ottawa...

Remarquez bien ceci:

...je dois vous aviser que vous serez rayé des cadres du personnel de cette institution pour le bien du service.

Est-ce que la justice britannique n'existe pas, même si vous êtes employé par un ministère fédéral? Un individu ne peut-il demander pourquoi on le renvoie? La question est importante pour l'intéressé, parce qu'il ne peut être employé dans aucun autre service. On inscrit son nom sur la liste noire et il ne peut se défendre.

Le rapport du surintendant actuel contient des déclarations absolument fausses. Je mets au défi le Gouvernement et la Chambre des communes d'entendre ces hommes. Je sais qu'ils sont à même de prouver la fausseté absolue de ces accusations. Je suis d'avis que le directeur devrait nommer les gardes qui servent sous ses ordres; qu'il devrait pouvoir les examiner avant leur acceptation, mais je suis aussi d'avis qu'on devrait faire preuve de cette justice britannique vis-à-vis des hommes employés par l'administration et qu'on devrait leur donner les motifs de leur renvoi.

Le 29 novembre, on a suspendu un gardien. Le surintendant lui a laissé entendre qu'il serait repris, mais il est demeuré suspendu jusqu'à lundi dernier, alors qu'on l'a payé jusqu'au 29 novembre. La question pour laquelle il a été congédié ne dépendait pas de lui, d'après les règlements du pénitencier. Le nouveau surintendant ignorait les règlements; une accusation a été portée et le gardien a été suspendu.

Je lutte depuis vingt-cinq ans pour qu'on donne à ces hommes une occasion d'être entendus. Est-ce qu'un citoyen de ce pays n'a pas le droit de savoir pourquoi il est congédié? Est-ce qu'on peut lui dire: "Voici votre avis, partez"? S'il est des communistes et des rouges au pays, de tels actes en ont produit plus au cours des quatre ou cinq derniers mois que n'en pourraient créer dix Woodsworth, cinquante Heaps et cent Irvine. Si un homme a des globules rouges dans le sang, il ne se laisse pas molester impunément.

[M. Ross.]

M. McINTOSH: C'est ce qu'on trouve chez un Ross, en général.

M. ROSS: Un Ross n'a pas besoin qu'on pose de question pour lui, il peut exposer son propre cas et poser ses propres questions.

On a congédié un directeur adjoint qui avait vingt-huit ans de service dans cette institution. L'accusation portée contre lui dans le rapport était absolument fausse. Cet homme n'a pas eu d'occasion de se défendre et d'expliquer la position où le mettait le rapport. Le pays endurera-t-il qu'un individu possède un pouvoir arbitraire qui lui permet d'en congédier un autre ayant vingt-huit ans de service? Ne peut-on pas faire preuve de sympathie pour un employé qui a vingt-huit ans de service, sans une mauvaise note? Je sais un autre cas qui s'est produit, il n'y a pas bien des années, alors qu'un directeur adjoint et un autre fonctionnaire, qui avaient vingt-six ans de service, ont été congédiés du pénitencier de Portsmouth sur une accusation portée par le pire bon à rien qui puisse sortir des bas-fonds de Montréal. Ces hommes ont été congédiés sur la dénonciation d'un repris de justice.

Le rapport déclare que, dans certains cas, les employés ont démissionné, mais s'ils l'ont fait, c'est le couteau sur la gorge. On leur a dit de signer leur démission, sans quoi ils perdraient leurs gratifications. On devrait accorder une audience ouverte dans tous ces cas, et je donnerai ma démission si ce fait ne peut être prouvé. Je ne crains pas d'en prendre l'engagement. Il y a parmi ces gens des libéraux et des conservateurs, ce qui fait que je ne parle pas au point de vue politique. Je n'ai jamais fait appel aux employés administratifs au cours de mes élections, parce que je sais qu'ils devraient être indépendants. Je ne m'intéresse pas à la nomination de gardes, mais ces démissions m'intéressent. A moins qu'on n'agisse, j'ai l'intention de lutter tant que je serai membre de ce Parlement. Je m'occuperai d'autres parties du rapport quand l'occasion s'en présentera.

M. C. G. POWER (Québec-Sud): En me levant pour appuyer l'honorable député de Kingston, monsieur l'Orateur, puis-je dire, au nom de la plupart des membres de la gauche, que ses critiques du ministère de la Justice pourraient, croyons-nous, s'appliquer aussi bien à la plupart des autres ministères. Depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir on a beaucoup congédié arbitrairement et on a congédié sans enquête. Puis-je lui offrir notre aide dans ce cas, et dans d'autres, s'il le désire, afin d'exposer à la Chambre l'injustice de beaucoup de ces renvois. Je crois qu'il est de mon devoir d'exposer à la Chambre certaines parties du rapport de D. M. Ormond